



Procès-verbal du conseil d'école

du lundi 5 novembre 2018

Présents

Monsieur T-, Maire de Saint Gilles
Madame F-, première adjointe au maire.

Les parents élus :

Monsieur F- (Titulaire)
Monsieur P- (Titulaire)
Madame J- (Titulaire)
Madame E- G- (Titulaire)
Madame T- (Titulaire)
Monsieur G- (Suppléant)
Monsieur L- (Suppléant)

Les enseignants :

Madame Y- (Directrice)
Madame B-
Madame F-
Madame L-
Madame M-
Madame G-
Madame L- B-
Madame M-

Début de séance : 18h

Secrétaires de séance : Madame F- ; Monsieur F-

Absents excusés

Monsieur N- (Inspecteur de l'éducation nationale)
Monsieur L- (Parent titulaire)
Madame L-t (Parent titulaire)

1. Installation du conseil d'école

La participation aux élections des parents au conseil d'école a été de 45,28 %. Elle était de 28.70 % l'année dernière, soit une hausse de 16,58%

Il y avait une seule liste avec 9 parents à se présenter, il y a donc 7 parents titulaires élus et 2 parents suppléants.

Le quotient électoral est de 18,29. Il y a eu 139 votants pour 307 inscrits (94 votants pour 345 inscrits l'année dernière). 11 bulletins blancs ou nuls et 128 suffrages exprimés.

Chaque parent élu s'est présenté.

2. Fonctionnement du Conseil d'école

Un rappel des règles de fonctionnement du conseil d'école a été fait :

Le conseil d'école est régi par le décret n°90-788 du 6 septembre 1990 qui décrit le fonctionnement et l'organisation du conseil d'école. Il précise que le conseil d'école peut avoir son propre règlement intérieur de fonctionnement.

- Les parents élus représentent l'ensemble des parents de l'école, par conséquent le conseil d'école présente des questions globales sur la vie de l'école et non sur des situations d'élèves en particulier.
- L'ordre du jour est établi par la présidente du conseil, c'est-à-dire la directrice de l'école. Il doit être respecté tel qu'il a été établi sur l'invitation.
- Un « timing » doit être respecté pour permettre de voir tous les points inscrits.
- Seule la présidente du conseil d'école peut inviter une personne extérieure. En tant que tel, elle ne saurait refuser les propositions d'invitation, mais souhaite en avertir les membres du conseil d'école avant la réunion, afin que chacun se prépare en toute connaissance de cause. L'envoi d'un avenant à l'invitation permet d'informer de la présence d'une personne supplémentaire et / ou de la modification de l'ordre du jour.
- Le secrétariat est assuré par une enseignante, mais si les parents le souhaitent, un parent pourra assurer conjointement ce secrétariat.
- Le procès-verbal est de la responsabilité de la présidente du conseil d'école qui le signe, puis le fait contresigner par le(s) secrétaire(s) avant diffusion.
- Les envois de courriers aux membres du conseil d'école seront faits par courrier électronique.
- Les parents suppléants n'ont pas le droit de vote mais ils peuvent assister à tous les conseils d'école s'ils le souhaitent.
- La diffusion vers les familles s'effectuera de la façon suivante :
 - un envoi par mail aux membres du conseil
 - un affichage grand format sur le tableau d'affichage et dans le hall
 - une distribution papier sur demande aux parents qui le souhaitent (information par mail)
 - un affichage sur le site internet de l'école de manière anonymée.
- Les représentants des parents d'élèves ont une boîte aux lettres destinée aux parents de l'école. Ces derniers peuvent y déposer leurs questions, afin de les soumettre au conseil d'école. Une adresse mail a également été mise en place pour permettre aux parents d'élèves d'échanger avec les représentants : cematernelle35@gmail.com

Nous n'avons plus de Directrice Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN) sur l'école.

3. Approbation du compte rendu du Conseil d'Ecole précédent

Le procès-verbal du conseil d'école du lundi 18 juin 2018 est approuvé à la majorité.
14 votes pour et 3 abstentions.

4. Date des prochains conseils d'écoles

Après proposition et échanges les dates suivantes sont retenues pour les prochains conseil d'école :

- Lundi 25 mars 2019 à 18h
- Lundi 17 juin 2019 à 18h/

5. Le règlement intérieur de l'école

Un point a été ajouté concernant les demandes d'autorisation d'absences dans le paragraphe 2 :

Un représentant des parent d'élève pose une question à propos de l'éventuelle fermeture de classe évoquée lors du dernier conseil d'école à la fin de l'année scolaire 2017/2018 et sur les perspectives pour 2019/2020.

La directrice informe qu'il n'y a pas eu de comptage des élèves à la rentrée par Monsieur l'Inspecteur de l'éducation Nationale. Elle précise qu'il n'est pas à exclure que la question se repose pour l'année prochaine. L'école doit fournir d'ici fin décembre, une estimation d'effectif pour la rentrée scolaire prochaine.

Monsieur le Maire précise que l'effectif prévisionnel pour 2019 est difficile à estimer en raison des nombreux mouvements de population sur la commune (emménagement, déménagement). Il est difficile de connaître la composition des nouveaux foyers à venir.

8. Le projet d'école 2016-2020

Le projet d'école est commun avec l'école élémentaire.

Les deux grands axes sont les suivants :

Axe de progrès 1 : Favoriser la compréhension pour tous les élèves (réalisation de référentiel de vocabulaire qui suivra l'élève en GS et au CP, développement de la conscience phonologique dès le cycle 1...)

Axe de progrès 2 : Éveiller la curiosité et l'envie d'apprendre (le cahier de l'écolier de la PS au CM2, favoriser les interactions entre les élèves d'âges différents : classes multi-âges et liaison GS/CP, sortie scolaire...)

Il y a également 3 volets complémentaires : Le parcours éducation artistique et culturelle (ex. exposition des œuvres de l'année, visite de musée...), le parcours citoyens (avec notamment apprentissage des règles de vie) et le volet numérique (découverte de l'outil informatique dès la PS)

9. Mise en œuvre des Activités Pédagogiques Complémentaires

Les APC sont organisées sur le temps du midi, de 13h20 à 13h50.

Les enseignantes travaillent avec un petit groupe d'élèves, de 2 à 9 enfants. Ces activités peuvent être de l'aide au travail personnel, ce n'est pas le cas en maternelle, de l'aide aux élèves en difficulté ou des activités en lien avec le projet d'école.

Cette année Le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) nous a demandé d'axer les APC sur la lecture, le langage et la compréhension,

Les enseignantes de l'école souhaitaient mettre en place lors de la première période des APC pour faciliter l'accueil des plus petits entre le temps de repas et le temps de sieste, mais cela a été refusé par Monsieur l'Inspecteur.

Les APC concernent en priorité les Grandes Sections. Au fil de l'année, les Moyennes Sections pourront également y participer.

Les parents sont informés dès lors que l'enfant est concerné par les APC. Pour les enfants qui déjeunent à domicile, ils sont accueillis à 13h20 par l'enseignante.

10. Les projets pédagogiques de l'année

➤ **Festivités de Noël**

L'école accueillera le spectacle "On a perdu le Père Noël" réalisée par la compagnie Les Cent Mille Génies, le vendredi 14 décembre. Il s'agit d'un spectacle de marionnettes.

Un goûter de Noël sera organisé par l'Association des Parents d'Élèves (APE) le vendredi 14 décembre durant l'après-midi (**La date a été confirmée après le conseil d'école**). Les élèves seront réunis dans la grande salle pour la visite du Père Noël. Chaque classe a commandé 3 cadeaux. Le goûter sera ensuite pris dans chaque classe. Le nombre d'élèves étant assez important, il devient difficile de faire un goûter commun dans de bonnes conditions. Nous avons testé cette organisation l'année dernière et elle était beaucoup plus sereine pour les adultes comme pour les enfants.

Ces deux actions sont financées par L'APE (Association des Parents d'élèves).

➤ **Ludothèque Mordelles**

Le partenariat avec la ludothèque de Mordelles est renouvelé. Des animatrices de la ludothèque de Mordelles viennent encadrer des activités jeux de société avec les élèves de moyenne et de grande sections, elles apportent également des jeux de constructions, des jeux d'imitations et des déguisements. Chaque classe assistera à deux séances. Malheureusement, le nombre de séances diminue d'année en année à cause du manque de personnel. Elles ne sont plus que deux ludothécaires contre trois l'année dernière.

Madame la Directrice et Monsieur le Maire échangent sur la baisse du nombre de séances (Elles étaient de 3 l'année dernière). La mairie explique la situation par une baisse des subventions du SIAS (Syndicat Intercommunal d'Action Sociale) qui présente un déficit de 40 000 €. Monsieur le Maire propose à l'école d'envoyer un courrier au SIAS pour réagir sur ce sujet.

➤ **Bibliothèque municipale**

Cette année, les animations à la bibliothèque de Saint-Gilles ont repris. Une animation différente par période est proposée par les bibliothécaires, pour le plus grand bonheur des enfants. Chaque classe pourra assister à toutes les animations, le nombre de créneaux ayant augmentés par rapport à l'année dernière. L'école remercie la Mairie.

➤ **Sorties scolaires**

Toutes les classes sont allées ramasser des pommes le 9 octobre aux jardins d'ORGERES. Cette sortie a été financée par le budget transport de la mairie et par les ventes de photos de classe.

La sortie de fin d'année aura lieu le 6 juin aux jardins de Brocéliande.

Les sorties concernant les MS et les GS sont encore à déterminer. Des demandes sont en cours concernant la semaine du jardinage (animations dans les jardineries). Il pourra également y avoir des sorties dans l'un des musées de Rennes d'organisées durant les après-midi

➤ **Liaison Maternelle / Élémentaire**

Le retour à la semaine de 4 jours nous a permis de mettre en place des échanges avec certaines classes d'élémentaire après le lever de sieste des petits.

Des activités seront organisées avec les enseignants de CP en fin d'année scolaire pour faire découvrir les classes de CP aux GS. Sur le même temps, les CP viendront montrer aux MS ce qu'ils ont appris durant l'année.

➤ Mamies lectrices

Une mamie lectrice par classe vient une fois par semaine pour lire des histoires aux élèves. Nous avons perdu deux bénévoles cette année. Deux de nos volontaires ont accepté d'intervenir sur deux classes.

Un groupe d'élèves reste dans la classe avec la mamie lectrice et le reste de la classe va à la bibliothèque de l'école pour emprunter des livres.

➤ La semaine des arts

Les enseignantes espèrent pouvoir continuer à exposer le travail de tous les élèves des deux écoles en fin d'année.

➤ Chorale

Deux classes font chorale le lundi, trois le mardi et deux le vendredi, en fin d'après-midi. Tous les élèves de l'école apprennent les mêmes chants.

Un représentant des parents d'élèves pose la question d'un possible spectacle en fin d'année. Les enseignantes précisent que cette chorale n'en a qu'à ses prémices. De plus si un spectacle devait être envisagé, les enseignantes ne souhaitent pas le faire en extérieur, car le résultat est rarement concluant, cela n'est donc pas envisageable au sein même de l'école.

Des réflexions sont posées sur le défilé de la fête de l'école. Ce sujet est géré par les membres de l'APE. Aucune décision n'est prise à ce jour.

11. La sécurité à l'école

Le PPMS (Plan particulier de mise en sécurité) est dorénavant partagé en deux points : les risques majeurs et le PPMS attentat intrusion.

Le premier est à mettre en place dans le cas d'un accident de camion contenant des substances chimiques, d'une tempête ou d'une inondation. Nous devons nous confiner à l'intérieur de l'établissement. Le confinement se fait dans chaque classe. Un exercice aura lieu durant l'année.

En cas d'alerte, les parents sont priés de ne pas « envahir » la ligne téléphonique de l'école et de ne pas venir chercher leur enfant à l'école.

En général, un confinement dure entre 2 et 3 heures. La procédure est la même pour les temps périscolaires et l'équipe d'animateurs a été informée du protocole.

Le deuxième est à mettre en place en cas d'intrusion malveillante. Pour ce deuxième PPMS, il existe deux exercices différents : un exercice de confinement et un exercice de fuite. Le premier a été fait durant la semaine 15 au 19 octobre dans chaque classe : Les enfants ont joué au « jeu des lutins de l'école ». Les enfants se sont cachés et sont restés silencieux.

Des alarmes ont été installées dans les classes pour pouvoir faire le deuxième exercice. Elles sont différentes de l'alarme incendie, elles sont à la fois lumineuses et sonores. L'école sera évacuée en totalité (maternelle et élémentaire) vers le square du restaurant scolaire. La date de l'exercice « fuite » n'est pas encore déterminée.

Trois exercices incendie sont également à réaliser au cours de l'année scolaire. L'un d'eux a déjà eu lieu le 28 septembre.

12. Investissements et subvention de la mairie pour l'année 2018.

➤ Investissements

Les investissements demandés par l'équipe pédagogique et accordés par la mairie concerne le problème du tunnel de la salle de motricité endommagé par l'animateur de l'association Gym'môme il y a environ 2 ans.

Toute la structure doit être changée car elle n'est pas aux normes d'aujourd'hui, il ne peut donc pas y avoir de travaux de réparation de réalisés dessus. Le devis se monte à 7 500€. La mairie a octroyé un budget d'environ 2500 € initialement dans le but de réparer la structure. Cela n'étant pas envisageable, Monsieur le Maire nous informe qu'il est possible d'envisager un report de ce budget sur l'année 2019 en attendant une réponse de l'assurance de l'association Gym'môme. Ce budget pourra peut-être augmenter en fonction des besoins et de la réponse de l'assurance.

➤ Travaux réalisés

- Installation des placards dans la classe n° 8
- Remplacement du sol du bureau de direction et de la classe 8.
- Installation d'une prise téléphonique dans la salle des maîtres.

➤ Travaux non réalisés :

- Système anti glisse installé sur les trois marches en bois à la sortie de la cour de récréation en direction du restaurant scolaire.
- Changement de trois menuiseries côté ouest donnant sur la cour de récréation.

Les demandes des années précédentes qui n'ont pas abouties sont les suivantes :

- Un photocopieur pour la maternelle : actuellement, 17 classes utilisent le photocopieur qui est commun à l'élémentaire et à la maternelle, le photocopieur donne des signes de faiblesse et est de plus en plus souvent en panne.

Monsieur le Maire nous informe qu'un échange entre le photocopieur de la mairie (plus performant et moins utilisé) et celui de l'école va être réalisé en attendant la fin du contrat avec la société qui s'occupent des photocopieurs de la commune.

Un représentant des parents d'élève évoque l'idée de remplacer le photocopieur actuel, qui sert également d'imprimante réseau, par un photocopieur simple et une imprimante réseau Noir et Blanc séparée. Cela éviterait que le photocopieur soit occupé lorsque des enseignants lancent des impressions de leur classe et cela serait a priori moins onéreux.

- Du petit matériel pour la salle de motricité (type ballons, ...) et des tendeurs pour la structure.
- Remplacer les éviers des classes 3 et 5.
- La réfection des revêtements muraux des classes 7, 8 et 9. Au moins refaire les peintures des boiseries et les tapisseries des bas de mur et nettoyer les parties plastifiées.
- Installer des jardinières à but pédagogique dans la zone devant le bureau de direction élémentaire et devant les classes côté jardin.

Cette liste est non exhaustive. L'équipe pédagogique n'a pas encore fait remonter ses demandes pour le budget 2019. Monsieur le maire indique qu'ils ont besoin d'un retour pour fin novembre.

Monsieur le Maire intervient pour proposer une visite de l'école et un état des lieux des travaux depuis le début du mandat à l'issue du prochain conseil d'école aux parents d'élèves. L'idée est validée et retenue par Madame la Directrice.

13. Projet d'extension de l'école

Une nouvelle demande de Permis de construire a été déposée et est en instruction. Les deux projets : Local périscolaire et agrandissement de l'école maternelle ont été dissociés pour éviter d'avoir à passer par les bâtiments de France à chaque fois.

L'Instruction dure 3 mois jusqu'en janvier 2019. Le démarrage prévisionnel des travaux serait mi 2019 pour une livraison mi 2020.

14. Les rythmes scolaires

Les enseignantes s'expriment sur leur ressenti de classe depuis le passage à 4 jours de classe :

Les après-midi sont plus sereines, les moyens et les grands ont le temps de finir leur travail. Les petits retournent en classe après la sieste, durant la récréation des MS, GS. Un réveil échelonné a été mis en place. Les enfants sont moins perdus, ils ont un meilleur repérage dans le temps de la journée. Les enseignantes ont plus le temps de prendre le temps.

Un représentant des parents d'élève demande à la municipalité une présentation / explication du sujet « PEdT : Projet Educatif Du Territoire » dont une réunion a eu lieu le mardi 16 octobre dans les locaux de la mairie.

Monsieur le Maire explique que le projet éducatif territorial permet de faciliter la mobilisation des ressources locales, de favoriser les échanges entre les acteurs, tout en respectant les domaines de compétences de chacun. Ce projet est un outil de collaboration locale qui doit rassembler l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation. Sont concernés : les élus les membres de l'APE, les parents d'élèves élus aux différents conseils des écoles de la commune, les directeurs d'école, sont présents également un représentant du centre de loisirs, un représentant de l'association sportive, les animateurs périscolaires, les agents concernés, et Monsieur l'inspecteur de l'éducation nationale.

Un comité de pilotage réunit l'ensemble des acteurs pour élaborer, suivre la mise en œuvre et évaluer le PEdT.

Les 2 sujets envisagés pour la commune de Saint Gilles sont l'Environnement et la mobilité.

Il existe également un enjeu : financier (subventions, aides caf)

Ce sujet doit être traité d'ici mi-décembre pour que la mairie remette son dossier aux instances. La prochaine réunion aura lieu le 27 novembre à 19 h.

Fin de séance : 20h